

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit septembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/09/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

EXCUSES : Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 106 : BUDGET SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2011-041 approuvant le budget primitif du budget SPANC 2011 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'augmenter les montants de l'article 673 – Titre annulé sur exercice antérieur afin de permettre la passation des écritures comptables.

Monsieur le Président précise que cette évolution est équilibrée par la prise en compte d'un produit de redevance de contrôle des installations d'assainissement non collectif, article 7062, qui, compte tenu du nombre de contrôle effectué à ce jour, devrait être supérieur à la prévision.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
673			Titre annulé	400,00	650,00
TOTAL				400,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7062			Redevance ANC	400,00	29 900,00
TOTAL				400,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°01 du budget SPANC de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

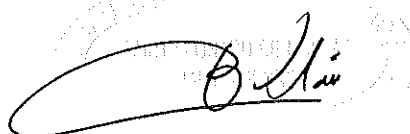
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 septembre 2011

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 03. 10. 11
Publié ou notifié
Le : 05. 10. 11.

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET SAPANC - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de l'acte : 03/10/2011

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/10/2011

Numéro de l'acte : 2011-106 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110929-2011-106-DE

Date de décision : 29/09/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires